



« BIEN VIEILLIR » : PLUS QU'UNE PROMESSE DE LOI, UNE PROMESSE POUR L'AVENIR

Le 23 janvier dernier, la Fnadepa organisait à Paris son 16^e colloque national sur le thème de la réforme de l'accompagnement du grand âge. À cette occasion, son président Jean-Pierre Riso s'est adressé aux adhérents mais aussi aux gouvernants pour dresser un état des lieux et les axes principaux des nécessaires réformes à mettre en place. *Le Jas* en fait un résumé.

L'un des plus grands défis de notre pays, on le sait bien, est celui du vieillissement de la population. Une évolution inexorable, pas uniquement française d'ailleurs mais mondiale. D'ici à 2030, une personne sur six dans le monde aura 60 ans ou plus, au lieu d'une sur onze aujourd'hui. Or, si vieillir est une chance et une opportunité, encore faut-il « bien » vieillir. La réponse doit être à la hauteur des enjeux. Et ceci ne peut et ne doit pas se réaliser sans être guidé et conduit par la puissance publique. Ne laissons pas le marché réguler de lui-même notre secteur ni la logique économique prévaloir au détriment des besoins de nos concitoyens ! Il en va de la qualité et de la pluralité de notre offre d'accompagnement.

Certes, les ministres qui se sont succédés ces dernières années (6 en 6 ans) ont souvent insisté sur la nécessité de repenser globalement le modèle de nos établissements et services. Mais les besoins sont pléthoriques et la réponse de l'État trop timide. Comme en témoigne la prévision de création de 6 000 postes pour 2024, alors qu'il en faudrait



20 000 nouveaux par an, et 100 000 en 5 ans !

En effet, je rappelle quelques chiffres. La dernière enquête de la Fnadepa, en octobre dernier, révélait en effet que, faute de personnel en nombre suffisant, 18 % des établissements gèlent les entrées et 68 % des services à domicile ne peuvent pas, pour la même raison, honorer intégralement les plans d'aide des bénéficiaires de l'APA.

À cette tension des ressources humaines s'est ajoutée une pression financière qui pourrait bien mettre KO certaines structures. 93 % des directeurs prévoient ainsi un

déficit fin 2023, et pour 53 % ils ne pourraient compenser faute de réserves suffisantes. Les raisons de ces difficultés sont connues : inflation, impact des coûts énergétiques, sous financement des budgets salariaux. Côté revalorisation, en septembre, 40 % des services à domicile n'avaient pas perçu l'intégralité des financements au titre de l'avenant 43 de la BAD. Quant aux Ehpad, 61,3 % n'avaient toujours pas perçu tous les financements du Ségur.

Pourtant, nos directeurs et leurs équipes font depuis des années preuve d'endurance, de souffle, d'es-

prit d'équipe et d'un mental d'acier pour continuer à améliorer autant que possible la qualité de vie des personnes âgées qu'ils accompagnent. Aujourd'hui, ils sont épuisés et 50 % des directeurs envisagent de quitter leur métier à court ou moyen terme.

C'EST POURQUOI LA FNADEPA LANCE UN APPEL URGENT DANS QUATRE DIRECTIONS.

Tout d'abord, le recrutement. Celui-ci doit être massif, il concerne des soignants, des personnels dédiés à la qualité de vie et au lien social (animateurs, enseignants en activités physiques adaptées, psychologues, ergothérapeutes), des cadres intermédiaires, tant pour les établissements que pour les services à domicile. La liste est longue, mais indispensable pour améliorer la qualité d'accompagnement des uns et les conditions de travail des autres.

Deuxième axe, mêlant urgence vitale et condition *sine qua non* de la future loi de programmation pluriannuelle Grand âge : le financement ! À très court terme d'abord, car comme je l'ai dit les déficits budgétaires se sont encore creusés. De nombreux établissements et services sont sur le fil du rasoir et n'ont survécu que grâce à des bouées de sauvetage, bienvenues mais non pérennes : crédits non reconductibles des Agences régionales de santé, fonds d'urgence de 100 millions débloqué en juillet dernier, financements exceptionnels de certains conseils départementaux. Il faut en finir avec cette logique de perfusion et de saupoudrage, en refondant la tarification des établissements et services et en indexant les tarifs et les budgets des ESMS sur l'inflation.

Nous attendons également de la loi qu'elle corrige l'hétérogénéité et le manque de transparence dans l'attribution de ces soutiens financiers.

Le troisième axe sur lequel nous attendons un fort engagement des pouvoirs publics concerne l'égalité et l'accessibilité de l'offre, mais aussi sa pluralité, pour satisfaire au mieux à tous les choix et lieux de vie des concitoyens âgés. L'offre se transforme et nous en sommes des acteurs du quotidien, afin de préserver la qualité d'accompagnement, la proximité territoriale, la taille humaine, la réponse adaptée aux besoins.

Le dernier axe de mon propos est le développement des formes d'habitats alternatifs, et particulièrement celui des résidences autonomie, maillons essentiels dans le paysage médico-social. Malgré leurs atouts, ces dernières se réduisent d'année en année, méconnues des pouvoirs publics et des personnes âgées elles-mêmes. Pour les faire sortir de l'ombre et lever leurs fragilités, nos adhérents ont construit 16 mesures concrètes réunies dans un Plaidoyer pour les résidences autonomie. Nous portons ce manifeste à chaque rencontre, notamment auprès des parlementaires. Nous réclamons notamment la réouverture du forfait soins, l'élargissement du périmètre et du montant consacré au forfait autonomie, un plan d'aide à l'investissement massif – la CNSA chiffrant les besoins à 1 Md d'euros pour les seules RA – ou encore le financement de nouvelles places. Ici encore, nous notons quelques frémissements positifs, signes que nos appels sont entendus. Nous serons ainsi particulièrement attentifs à la

concrétisation des 6 000 nouvelles places programmées par la CNSA dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomes.

2024 sera, souhaitons-le, l'année d'une loi Bien vieillir exemplaire. Plutôt timide lors de sa première mouture, le projet a été fortement enrichi lors de son passage à l'Assemblée nationale. La ténacité des députés a permis d'intégrer des mesures notables, au premier rang desquelles le vote d'une loi de programmation pluriannuelle tous les 5 ans pour le grand âge. Le texte est désormais aux mains des sénateurs, que nous exhortons à poursuivre l'enrichissement de ce texte. La Fnadepa a d'ailleurs proposé des amendements en ce sens et continuera de le faire au fil des prochaines étapes de la navette parlementaire.

J'en appelle aussi au gouvernement, car l'on doit non seulement élaborer la loi de programmation pluriannuelle, mais aussi l'assortir de financements à la hauteur, estimés à 10 milliards d'euros. Pour y parvenir, des arbitrages devront être gagnés et des choix forts effectués.

Dans ce combat-là, les départements aussi ont un rôle essentiel à jouer : d'abord en votant des taux directeurs proches de l'inflation, afin d'assurer la survie économique des établissements et services pour personnes âgées par exemple. Mais aussi en menant des politiques équitables et innovantes à l'égard de tous les acteurs de leurs territoires, sans préjugés ni dogmes, sans autre boussole que la bonne réponse aux besoins et aux attentes de nos concitoyens. ■